

République Française
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
mardi 21 avril 2026 à 19h30

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt et un avril, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Neuvy-Grandchamp, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BONNEROT, Maire.

Affichage et date de convocation : 14 avril 2026

Conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14 Excusé : 1

Conseillers présents : Mr Christian BONNEROT, Mr Jean-François LACROIX, Mme Sonia SÈUR, Mr Renaud FRETY, Mme Nathalie DURET-BIDELET, Mme Françoise PIERRON, Mr Rémy TORT, Mme Isabelle NUGUES, Mme Carine TISSIER, Mr Nicolas REY, Mr Alexandre GONDARD, Monsieur Julien DESBROSSES, Mme Marie JOURNET, Mr Alexandre SAUNIER.

Conseillère excusée : Mme Sandrine GALAND.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer normalement.
Nathalie DURET-BIDELET est nommée secrétaire de séance.
Les points de l'ordre du jour sont examinés :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL :

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

DÉCISION DU MAIRE :

Ce point est sans objet.

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 – CFU :

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

BUDGET COMMUNAL : délibération 01

Le conseil valide les résultats du CFU du budget communal 2025, par 12 voix pour, et 2 abstentions, selon ci-après :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	399 985,00	777 082,00	1 177 067,00
	Recettes réalisées (1)	B	207 257,60	731 813,45	939 071,05
	Restes à réaliser	C	3 900,00	0,00	3 900,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	262 388,00	913 753,00	1 176 141,00
	Dépenses réalisées (1)	E	171 123,55	684 251,55	855 375,10
	Restes à réaliser	F	22 808,00	0,00	22 808,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	36 134,05	47 561,90	83 695,95
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-137 596,09	136 671,04	-925,05
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-101 462,04	184 232,94	82 770,90
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-18 908,00	0,00	-18 908,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-120 370,04	184 232,94	63 862,90

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : délibération 02

Le conseil valide les résultats du CFU du budget annexe assainissement 2025, par 12 voix pour, et 2 abstentions, selon ci-après :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	54 903,00	26 912,00	81 815,00
	Recettes réalisées (1)	B	35 746,11	27 131,97	62 878,08
	Restes à réaliser	C	19 176,00	0,00	19 176,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	85 720,00	34 583,00	120 303,00
	Dépenses réalisées (1)	E	16 089,87	25 866,24	41 956,11
	Restes à réaliser	F	40 048,00	0,00	40 048,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	19 656,24	1 265,73	20 921,97
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	30 817,58	7 671,81	38 489,39
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	50 473,82	8 937,54	59 411,36
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-20 872,00	0,00	-20 872,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	29 601,82	8 937,54	38 539,36

AFFECTATION DES RESULTATS :

BUDGET COMMUNAL : délibération 03

Le conseil, après approbation du CFU, valide l'affectation des résultats du budget communal de l'exercice 2025, par 12 voix pour, et 2 abstentions, selon ci-après :

001 - Report déficit investissement	- 101 462.04 €
1068 - Affectation investissement	120 370.04 €
002 - Report excédent fonctionnement	63 862.90 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : délibération 04

Le conseil, après approbation du CFU, valide l'affectation des résultats du budget annexe assainissement de l'exercice 2025, par 12 voix pour, et 2 abstentions, selon ci-après :

001 - Report excédent investissement	29 601.82 €
002 - Report excédent exploitation	8 937.54 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026 : délibération 05

Monsieur Le Maire dresse un état de la situation financière de la commune, et annonce un exercice 2026 ne justifiant pas une augmentation des taux des taxes communales.

Sur proposition de la commission des finances, Monsieur le Maire préconise de conserver les taux appliqués depuis 2023, à savoir 38.23 % pour la taxe foncière bâtie, 45.79 % pour la taxe foncière non bâtie, et 20.06 % pour la taxe d'habitation (résidences secondaires).

Le conseil valide cette décision, par 12 voix pour, et 2 abstentions.

BUDGET COMMUNAL 2026 : délibération 06

Le conseil valide le budget communal de l'exercice 2026, par 12 voix pour, et 2 abstentions, selon ci-après :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement	813 611.90	749 749.00
Résultat de fonctionnement reporté exercice 2025	0.00	63 862.90
Total section de fonctionnement	813 611.90	813 611.90
Section d'investissement	238 767.00	359 137.04
Restes à réaliser exercice 2025	22 808.00	3 900.00
Solde d'exécution d'investissement reporté exercice 2025	101 462.04	0.00
Total section d'investissement	363 037.04	363 037.04
Total du budget	1 176 648.94	1 176 648.94

Fongibilité des crédits sur le budget communal : délibération 08

Le conseil autorise le maire, par 12 POUR et 2 ASBTENTIONS, à procéder à des virements de crédits de chapitre à

chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles pour la section de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2026 : délibération 07

Le conseil valide le budget annexe assainissement de l'exercice 2026, par 12 voix pour, et 2 abstentions, selon ci-après:

	Dépenses en €	Recettes en €
Section d'exploitation	34 794.54	25 857.00
Résultat d'exploitation reporté exercice 2025	0.00	8 937.54
Total section d'exploitation	34 794.54	34 794.54
Section d'investissement	52 400.82	22 799.00
Restes à réaliser exercice 2025	40 048.00	19 176.00
Solde d'exécution d'investissement reporté exercice 2025		50 473.82
Total section d'investissement	92 448.82	92 448.82
Total du budget	127 243.36	127 243.36

Fongibilité des crédits sur le budget assainissement : délibération 09

Le conseil autorise le maire, par 12 POUR et 2 ASBTENTIONS, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles pour la section exploitation.

SUBVENTIONS MUNICIPALES 2026 :

Le conseil a attribué par 12 voix pour, et 2 absentions, les subventions municipales pour un montant total de 9 500 euros, listées dans une annexe du budget communal de l'exercice 2026. Monsieur le Maire rappelle que le versement est soumis à la communication des bilans financiers des associations, en mairie.

CONTRIBUTION DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT POUR LA PART COMMUNALES DES EAUX PLUVIALES : délibération 10

La gestion du réseau d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du territoire communal reste principalement unitaire et imputée en totalité au budget annexe de l'Assainissement. Il est donc nécessaire de prévoir le versement par le budget principal d'une « participation » destinée à compenser les coûts d'exploitation du réseau pluvial unitaire (confondu avec l'assainissement) supportés par ce service.

Le conseil, valide, par 12 POUR et 2 ASBTENTIONS, le calcul de la participation communale annuelle selon ci-après pour l'exercice 2026 et pour les exercices suivants :

[Charges financières (chapitre 66) + amortissement (article 681)] x 50%

Soit pour l'exercice 2026 : [45.30 + 13 072.97] x 50 % = 6 559.14 €

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : délibérations 11 – 12

Le maire expose à l'assemblée le courrier reçu de Monsieur le Sous-Préfet de Charolles en date du 7 avril 2026 suite à l'envoi au contrôle de légalité de la délibération 20260320-04 du 20 mars 2026 portant délégations du conseil municipal au maire invitant le conseil municipal à prononcer le retrait de ladite délibération et à procéder à une nouvelle délibération.

Le conseil, à l'unanimité, prononce le retrait de la délibération invalidée par le contrôle de légalité et valide, à l'unanimité, une nouvelle délibération portant délégation d'attributions au maire, à savoir :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- réaliser les lignes de trésorerie pour un montant maximum de 70 000 € et négocier librement les conditions financières avec les établissements bancaires ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tous les cas.

DESIGNATION DU DELEGUE CORRESPONDANT A LA DEFENSE : délibération 13

Le maire expose qu'il y a lieu de désigner un correspondant défense afin de bénéficier d'un relai privilégié auprès de nos Armées. Le conseil accepte, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Nicolas REY, en tant que correspondant défense (CORDEF).

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – CCID : délibération 14

Le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire, membre de droit (ou un adjoint délégué).

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le conseil municipal.

Le conseil, à l'unanimité, valide les 2 listes de 12 contribuables aux taxes foncières, cotisations foncières des entreprises et taxes d'habitations sur les résidences secondaires.

QUESTIONS DIVERSES :

- Modélisme : un changement de local est en cours de réflexion, en vue de la réhabilitation d'un nouveau logement communal, incluant le local actuel ;
- Boulangerie : en prévision de la fermeture de la boulangerie, un projet est à l'étude, pour la mise à disposition du local de l'ancien bureau de tabac, pour un dépôt de pain ;
- La cérémonie du 8 mai aura lieu à 10 heures ;
- Bâtiments communaux : 2 dates sont proposées aux membres du conseil communal, pour la visite des bâtiments : le lundi 27, et le mardi 28 avril 2026, à 18 heures ;
- Fleurissement : Sonia SŒUR, vice-présidente de la commission, propose une réunion le 7 mai 2026, à 18h15 ;
- Ecole : Nathalie DURET-BIDELET, vice-présidente en charge des affaires scolaires, informe que le prochain conseil d'école aura lieu le 11 juin 2026 à 17h30 ;

Monsieur Le Maire précise qu'un rendez-vous est fixé avec l'inspection académique. Celle-ci attire son attention sur la baisse des effectifs à venir (48 élèves estimés pour 2026-2027, 45 pour 2027-2028, 44 pour 2028-2029) ;

- Une intervention de Monsieur Laurent JEANNIN, conseiller décideur local, est envisagée lors d'une prochaine réunion du conseil municipal, afin qu'il puisse informer, conseiller et répondre aux questions concernant les finances de la commune ;
- Eclairage public : il est précisé que la gestion des horaires d'éclairage public est gérée par le Sydesl (Syndicat Départemental d'Electrification de Saône-et-Loire) ;
- Site internet de la commune : Nicolas REY présentera le site actuel, lors d'une prochaine réunion de conseil municipal. La commission communication, vice-présidée par Jean-François LACROIX réfléchit aux possibilités d'évolution ;
- Tour de la ComCom : Renaud FRETZY, vice-président, en charge des associations, sports, culture et loisirs, fait un compte rendu sur le déroulement de la manifestation qui se déroulera le samedi 25 avril 2026 ;
- Notre commune est mise à l'honneur, avec l'exposition « Le patrimoine de Neuvy-Grandchamp », proposée par l'office du tourisme Monts et Vallées, à Gueugnon, depuis le 20 avril, et jusqu'au 12 juin 2026. Elle sera ensuite transférée à Neuvy-Grandchamp ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Procès-verbal arrêté en Mairie de Neuvy-Grandchamp, le 5 juin 2026.

Le Maire,
Christian BONNEROT



La Secrétaire de séance,
Nathalie DURET-BIDELET